

L'agglo, pôle de développement cantonal

► L'agglomération delémontaine devrait accueillir 4700 nouveaux habitants d'ici 2030, soit 60% du développement démographique cantonal espéré pour la même période. ► **C'est à partir de ce scénario qu'a été élaboré** le plan directeur régional de l'agglomération (PDR), approuvé récemment par le Gouvernement jurassien.

«Le PDR donne plus de poids auprès du canton et de la Confédération pour défendre les intérêts communaux», a assuré Céline Wermelle, chargée de mission aménagement-urbainiste, lors de la dernière assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont qui a ratifié à l'unanimité ce plan directeur.

Densification et réhabilitation

Ce document sera très utile aux onze communes membres de l'agglo qui disposeront ainsi d'une stratégie de développement concertée et d'une planification globale, afin de



Cinq des onze communes constituant l'agglomération de Delémont, soit au premier plan Develier, puis Delémont, Courroux, Vicques et Rossemaison sur la droite de l'image.

ARCHIVES ROGER MEIER

les guider dans leurs projets à venir.

L'encouragement à la densification de l'espace bâti et à la réhabilitation des bâtiments font partie des objectifs inscrits dans le PDR qui veille encore à une orientation judicieuse des développements et implantations d'entreprises, ainsi qu'à une localisation concertée des commerces et

autres équipements à vocation régionale.

«Le fait d'être organisé permet aussi de mieux répondre aux nombreux mandats donnés aux régions et aux besoins de développement de chaque commune», a ajouté la chargée de mission, tout en soulignant que le PDR permet d'établir une planification globale de la région, une coordi-

nation devenue nécessaire dans la planification des zones à bâtir.

Quatre chantiers en cours et des projets

Céline Wermelle a ensuite rappelé que quatre mesures du projet d'agglo sont en cours de réalisation. Il s'agit de l'élargissement du chemin de Bellevoie pour en faire une

route collectrice afin de décharger l'avenue de la Gare à Delémont, de la réalisation de l'itinéraire cyclable entre Delémont et Soyhières et de la pose le printemps passé d'une passerelle sur la Birse à Courrendlin. Et l'an prochain, une possibilité de rebranchement sera créée au centre du village de Rebeuvelier où l'arrêt de bus sera réaménagé.

Précédemment, plusieurs projets ont déjà été menés à bien dans le cadre de l'agglo, notamment la gare routière, le développement des transports publics, des arrêts de bus à la vélostation.

Le troisième train de mesures prévues à partir de 2020 est actuellement en discussion auprès de la Confédération. Il y est proposé de réaliser une nouvelle liaison routière à l'entrée Est de Delémont, afin de désengorger le trafic et développer le sud des voies, ainsi que de réaménager les centres de Delémont, Develier et Courrendlin.

Le remplacement de la passerelle sur les voies ferrées à la gare et la mise en place d'un système intelligent de stationnement dans la capitale jurassienne font aussi partie des ambitions de l'agglomération qui souhaite encore être label-

lisée Cité de l'énergie l'an prochain déjà.

Identifier les attentes des milieux agricoles

Lors de sa dernière assemblée, présidée par Silvio Mitterpergher, le Syndicat d'agglomération de Delémont a également accepté un crédit de 55 000 fr. pour mener une étude ayant notamment pour but d'établir une planification agricole à l'échelle régionale, tout en tenant compte du développement de l'urbanisation et des surfaces d'assollement inscrites dans le plan directeur cantonal.

Cette étude sera menée par l'agglo, en collaboration avec les services cantonaux de l'économie rurale et du développement territorial. Une démarche participative est aussi prévue.

«Il sera ainsi possible d'identifier les attentes et les besoins concrets du milieu agricole», a indiqué Céline Wermelle. Cette étude permettra de définir des scénarios et des stratégies en fonction des évolutions possibles et d'éviter les situations de blocage liées à des emprises sur les surfaces d'assolement.